

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. LIMINAIRE

N° 341

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 341

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les alinéas 3 et 4 relatifs au second tableau de synthèse, en euros, inséré par le Sénat.